

**De :** [Gagné, Marie-Hélène](#)  
**À :** [Médias OPC](#)  
**Cc :** [Amabili-Rivet, Raphaël](#); [Bilodeau, Julie](#)  
**Objet :** RE: Suivi demande M-E Fournier - Couvreur Bonneau/No Problem  
**Date :** 4 septembre 2025 16:24:05

---



Ok pour répondre à la journaliste et pour suivi à la RBQ.

Comme discuté avec Raphaël, Charles communiquera avec la journaliste pour compléter.

Merci !

### **Marie-Hélène Gagné**

Adjointe exécutive  
Bureau du président  
Office de la protection du consommateur

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 450  
Québec (Québec) G1K 8W4  
Tél. : 418 643-1484, poste 2115  
Sans frais : 1 888 672-2556  
[marie-helene.gagne@opc.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.gagne@opc.gouv.qc.ca)

---

**De :** Médias OPC <Medias@opc.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 4 septembre 2025 15:27  
**À :** Amabili-Rivet, Raphaël <Raphael.Rivet@opc.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Gagné, Marie-Hélène <Marie-Helene.Gagne@opc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Suivi demande M-E Fournier - Couvreur Bonneau/No Problem



Bonjour Raphaël,

Voici le projet de réponse à la plus récente série de sous-questions de la journaliste Marie-Ève Fournier au sujet de Couvreur Bonneau/Toiture No Problem. Après l'envoi, je pourrais faire suivre l'info au porte-parole de la RBQ par courtoisie. Merci!

### **SOUS-QUESTIONS DE LA JOURNALISTE**

- Puisque vous dites n'avoir délivré de permis à Bonneau qu'en mars de cette année, pourriez-vous me dire ce que vous avez fait en recevant une plainte contre une entreprise sans permis de vendeur itinérant – permis qui semble essentiel à la signature de contrats de vente si je comprends bien ?
- Par ailleurs, la RBQ m'affirme avoir octroyé une licence à Bonneau qu'en décembre 2024. Soit 2 mois après la plainte. Pourriez-vous me dire si vous avez oui ou non communiqué avec la RBQ ?

Si la réponse est non, pourriez-vous me dire pourquoi l'information n'est pas systématiquement transmise à vos collègues de la RBQ?

### **PROJET DE RÉPONSE (POUR APPROBATION SVP)**

Des vérifications sont en cours concernant le commerçant Couvreur Bonneau inc. qui est titulaire d'un permis de commerçant itinérant depuis mars 2025. En conséquence, l'Office ne peut commenter davantage à ce stade-ci.

Par ailleurs, dans la poursuite de leur mission respective, l'Office et la RBQ collaborent régulièrement en s'échangeant de l'information à l'occasion d'interventions faites sur les autorisations administratives que ces organismes délivrent à des commerçants itinérants.

#### **Marie-Pier Duplessis**

Conseillère en communication

Direction des communications, de l'éducation et des partenariats

Office de la protection du consommateur

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 450

Québec (Québec) G1K 8W4

[marie-pier.duplessis@opc.gouv.qc.ca](mailto:marie-pier.duplessis@opc.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité: L'information transmise par ce message est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus et toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message, les documents qui y sont joints et toute copie de ceux-ci.